

Nb de conseillers en exercice	11
Nb de conseillers présents	10
Nb de suffrages exprimés	11

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°3 du 20 mars 2026
Délibération n°1 de la séance (2026-022)

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Aumare BELMOKH, Laurence BAUDOUIN, Brigitte COMINOTTO, Michel de RANCOURT, Pierre DOUSSOT, Stéphane HAMACHA, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Pascal MINY, Jean-Luc VERRIER

Était absent ou représenté : Françoise DUFOUR a donné pouvoir à Michel de RANCOURT

Secrétaire de séance : Pascal MINY

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Objet : Détermination du nombre des adjoints

Vu l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de Prunières, un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

11 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

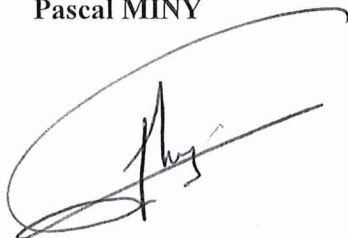
- DECIDE :

Article 1 : DE PORTER à trois le nombre d'adjoints de la présente mandature.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 23 mars 2026

Le Secrétaire de séance
Pascal MINY



Le Maire
Jean-Luc VERRIER

